MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

À L'INTENTION DES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est donné par la soussignée greffière de la municipalité de Saint-Victor qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **7 décembre 2026, à 19h30** heure locale, la demande de dérogation mineure concernant une disposition du règlement de zonage sera soumise au conseil pour approbation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus. Toute personne peut également transmettre ses commentaires par écrit, avant la tenue de la séance, par courriel à info@st-victor.qc.ca ou par la poste au 287, rue Marchand, Saint-Victor, Québec, G0M 2B0.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°157-2018, ARTICLE 143

DEMANDE 2026-05

Immeuble visé : 421, rue François-Gosselin, Saint-Victor — lots 6 735 819 et 6 735 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (zones R-49).

Requérant : Mme Caroline Lapointe

Nature de la demande :

La demande vise à permettre l'aménagement de deux nouvelles aires de stationnement dont une partie sera située en façade du bâtiment principal, alors que l'article 143 mentionne que la localisation des aires de stationnement hors rue pour cette zone ne peut être dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal.

Effet de la dérogation : Si elle est accordée, la dérogation mineure permettra l'aménagement de deux aires de stationnement dans la cour avant, en front du mur avant du bâtiment principal.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à l'article 13 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 161-2018.

DONNÉ À SAINT-VICTOR, ce 16 novembre 2026.

_____
Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale à Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : https://www.st-victor.qc.ca onglet vie municipale/ avis public en date du 16e jour du mois de novembre 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 novembre 2026.

_____
Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière